

- section de fonctionnement :	<b>dépenses</b>	<b>742 206</b>		
	Chapitre	011	charges générales	250 956
	Chapitre	012	charges personnel	366 700
	Chapitre	65	charges gestion courante	62 042
	Chapitre	66	charges financières	46 314
	Chapitre	023	virement section invest.	16 194
- section de fonctionnement :	<b>recettes</b>	<b>742 206</b>		
	Chapitre	013	atténuation de charges	7 300
	Chapitre	70	produits des services	40 000
	Chapitre	73	impôts et taxes	318 011
	Chapitre	74	dotations - participations	288 569
	Chapitre	75	produits gestion courante	6 760
	Chapitre	002	excédents de fonct	81 566
- section d'investissement :	<b>dépenses</b>	<b>165 237</b>		
	chapitre	21	immobilisations	33 204
	chapitre	16	remboursement d'emprunts	132 033

Les dépenses d'investissement retenues à savoir :

C/ 2111 achat terrains nus : 28 000€

C/ 21312 bâtiment scolaire : 204€

C/ 2151 plaque rue : 2 000€

C/ 2152 outillage voirie : 1 000€

C/ 21568 extincteurs : 2 000€

- section d'investissement :	<b>recettes</b>	<b>165 237</b>		
			reste à réaliser subventions	8 302
	chapitre	001		2 445
	chapitre	13	subventions	15 096
	chapitre	10	dot. (fctva et TLE)	69 200
	chapitre	024	produits des cessions	54 000
	chapitre	021	virement sect. Inv.	16 194

## SEANCE DU 30 MAI 2008

### 1. Transports scolaires 2008-2009

M. le Maire porte à la connaissance des membres présents, le courrier en date du 24/03/08 de M. Le Président du Conseil Général du Tarn-et-Garonne fixant le montant de la participation des familles aux frais de transports scolaires pour l'année 2008-2009 à 92€ pour un élève demi-pensionnaire et à 46€ pour un élève interne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de ne pas prendre en charge la part incombant aux familles pour les élèves du second degré scolarisés dans les collèges, lycées d'enseignement général, lycées d'enseignement professionnel, centre de formation pour apprentis, universités en Tarn et Garonne ou dans un autre département de la région Midi-Pyrénées.

- de prendre en charge 61,33€ par enfant transporté, laissant 30,67€ à la charge des familles pour le ramassage des enfants qui fréquentent l'école publique d'Orgueil (maternelle et primaire).

### 2. Création des commissions et groupes de travail à la C.C.T.G.V

Suite aux changements des équipes municipales en mars 2008, il est nécessaire de procéder à la mise en place des commissions et des groupes de travail ; celles-ci sont constituées de membres du Conseil Communautaire et peuvent bénéficier de l'intervention de Conseillers Municipaux. Cinq commissions et deux groupes de travail sont proposés.

### 3. Opération de sécurité routière envisagée en collaboration avec le Conseil Général de Tarn et Garonne.

- Aménagement de l'intersection RD 930 / CV12 (chemin dit de la Nauzette).

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec M. Stéphane SABA propriétaire des parcelles sises à Orgueil lieu dit Vigne à Passeran, section A n° 1039 et 1040.